

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi Quatorze du mois de Décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mmes Maguy THOMAR – Marlène BORDELAIS – Liliane MONTOUT.

**ETAIENT ABSENTS** : Mmes Félicienne GANTOIS (excusée – pouvoir donné à Yvan MARTIAL) – Renetta CONSTANT (excusée – pouvoir donné à Paulette LAPIN) – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Philippe SARABUS (excusé – pouvoir donné à Solaire COCO) – Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – MM. Guy BACLET (excusé – pouvoir donné à Adrienne LAMASSE) – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

**Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**DÉLIBÉRATION PORTANT  
ADHÉSION DE LA COMMUNE  
À L'ASSOCIATION  
"SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE  
L'ÉVALUATION" (SFE)**

**CM-2017-7S-CECI-124**

**Vu** l'article 72 de la Constitution, posant le principe de la libre administration des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) disposant que « la société a droit de demander compte à tout agent public de son administration » ;

**Vu** l'article L1111-1 du code général des collectivités territoriales, disposant que les collectivités territoriales "s'administrent librement par des conseils élus" ;

**Considérant** la pratique de l'évaluation des politiques publiques comme un outil essentiel de la modernisation de l'action publique ;

**Considérant** le souhait de la municipalité de renforcer l'efficience, l'efficacité et la viabilité des politiques publiques menées ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

- Article 1 :** D'approuver l'adhésion à l'association Société Française de l'Évaluation (SFE) et à la Charte de l'Évaluation.
- Article 2 :** De prendre en charge la cotisation annuelle correspondante, soit mille euros (1 000 €) au titre de l'année 2018.
- Article 3 :** D'autoriser le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.
- Article 4 :** D'imputer la dépense au budget de l'exercice considéré de la commune.
- Article 5 :** La Directrice Générale des Services et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le <b>20 DEC. 2017</b> Et publication ou notification le <b>20 DEC. 2017</b>
---

Fait et délibéré à Gosier, le 14 décembre 2017

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération portant adhésion de la Commune à l'association &quot;Société Française de l'Evaluation&quot; (SFE)

---

**Date de transmission de l'acte :** 20/12/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 20/12/2017

---

**Numéro de l'acte :** CM20177SCECI124 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 971-219711132-20171214-CM20177SCECI124-DE

---

**Date de décision :** 14/12/2017

**Acte transmis par :** Ingrid SOUDAN

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes  
9.1.3. Autres